ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Structures gouvernementales

Question écrite n° 1314

Texte de la question

M. Yves Rousset-Rouard appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'emotion ressentie par les associations familiales devant l'absence de portefeuille ministeriel specifique attribue a la famille et l'absence de la mention meme du mot « famille » dans les attributions ministerielles. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer qui aura la responsabilite de ce dossier essentiel, afin de rassurer l'ensemble des parties concernees sur sa volonte de faire de la politique familiale une priorite pour la France.

Texte de la réponse

Les attributions relatives a la famille ont ete confiees a Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, par decret no 93-779 du 8 avril 1993 (art. 1er, 1/), publie au Journal officiel du 9 avril 1993.

Données clés

Auteur : M. Rousset-Rouard Yves
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1314
Rubrique : Gouvernement
Ministère interrogé : Service du Premier Ministre
Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mai 1993, page 1408
Réponse publiée le : 14 juin 1993, page 1635